



LC1
(2025)

LETTRE DE CANDIDATURE

Le présent formulaire (disponible sur le site LEXPOL, espace de la commande publique) est un modèle de lettre de candidature non obligatoire. Il peut être utilisé par les opérateurs économiques pour présenter leur candidature aux marchés publics ou accords-cadres passés par la Polynésie française, les communes ou leurs démembrements. En cas d'allotissement, le candidat ne remplit qu'un seul LC1 quel que soit le nombre de lots auquel il soumissionne. En cas de candidature d'un groupement d'entreprises, celui-ci utilisera préférentiellement le formulaire LEXPOL spécifique « LC1bis ».

A – Identification de l'acheteur public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE
Etablissement public consulaire à statut particulier de la Polynésie française
Zone industrielle – 412 Vallée de Tipaerui
B.P. 5383 Pirae -TAHITI– Polynésie française
Tél : (689) 40 50 26 90 Fax : (689) 40 43 87 54
Adresse E-mail : secretariat@capl.pf

B – Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Acquisition d'un camion grue – marché n°07-2026/CAPL

C – Objet de la candidature

La candidature est présentée :

(Cocher la case correspondante)

en cas de non allotissement :

pour le marché public ou pour l'accord-cadre ;

D – Présentation du candidat individuel

➤ **Nom commercial et dénomination sociale du candidat individuel :**



➤ **Numéro TAHITI (ou RIDET ou SIRET) :**

➤ **Coordonnées du candidat :**

■ **Adresse géographique**
de l'établissement :

■ **Adresse postale**
de l'établissement :

■ **Adresse géographique**
du siège (*) :

■ **Adresse postale**
du siège (*) :

■ **Téléphone :** 40. ■ **Télécopie :** 40.

■ **Adresse courriel :**@.....

(*) Si elle est différente de celle de l'établissement.

➤ **Forme juridique du candidat individuel :**

(Entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)



➤ **Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat :**

(Indiquer les nom, prénom et qualité de chaque personne.)



E - Statut du candidat individuel

- Si le candidat relève de l'une des catégories ci-dessous, il coche la case correspondant à sa situation afin, *le cas échéant* :
- de postuler à l'attribution d'un **marché réservé** passé dans le cadre des articles LP 225-1 ou LP 225-2 du code polynésien des marchés publics (CPMP) ;
 - de figurer parmi les bénéficiaires potentiels du **droit de préférence** prévu à l'article LP 236-2 du CPMP.

Dans tous les cas, l'acheteur public doit toutefois avoir expressément prévu l'application de l'une ou l'autre des dispositions ci-dessus dans son avis d'appel public à la concurrence ou, en l'absence d'un tel avis, dans les documents de la consultation.

- Etablissement de travail protégé (article LP 5313-14 du code du travail de la Polynésie française)
- Structure d'insertion sociale par l'activité économique (loi du pays n° 2022-11 du 24/01/2022)
- Groupement de producteurs agricoles agréé dans les conditions prévues par la délibération n° 92-219 AT du 22/12/1992
- Artisan au sens de l'article LP 122-3 du code polynésien des marchés publics
- Société coopérative agricole (loi du pays N° 2013-16 du 10/05/2013)

F - Interdictions de soumissionner

Afin d'attester qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu à l'article **LP 233-1** du code polynésien des marchés publics, **le candidat individuel doit fournir une déclaration sur l'honneur**¹.

¹ A cet effet, l'entreprise peut utiliser le formulaire « **LC3** » (Déclaration sur l'honneur) disponible en ligne sur LEXPOL, espace de la commande publique, rubrique « Documents du marché » / Modèles de documents.

G – Redressement judiciaire

➔ L'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire :

OUI NON

➔ Dans l'affirmative, joindre en annexe copie des documents suivants (le cas échéant) :

Copie du ou des jugements

En période d'observation : attestation du juge commissaire habilitant l'entreprise à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché

H – Obligations fiscales ou sociales

(Récapitulatif des pièces demandées par l'acheteur public dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies par tous les candidats en procédure formalisée, en annexe du présent document, par le candidat pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.)

- ➔ Attestation de la Direction des impôts et des contributions publiques ;
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives)
- ➔ Attestation de la Direction générale des finances publiques ;
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations de paiement des impôts exigibles)
- ➔ Attestation établie par la Caisse de prévoyance sociale.
(justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles)

I – Renseignements relatifs à la capacité financière, technique ou professionnelle du candidat individuel

(Des pièces demandées par l'acheteur public dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation doivent être fournies par le candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières.)

➔ A cet effet, le candidat est invité à remplir le formulaire LEXPOL « LC2 » joint au présent dossier de consultation des entreprises (DCE) et à fournir en annexe tous les documents (liste(s), attestation(s), déclaration(s)) éventuellement demandés par l'acheteur public.

J - Certification sur l'honneur de l'habilitation de la personne signataire à engager le candidat

➔ Je soussigné(e), signataire du dossier de candidature et des pièces constitutives du contrat², certifie sur l'honneur³ avoir le pouvoir d'engager le candidat que je représente :

en ma qualité de représentant légal de l'opérateur économique candidat ;

au titre du pouvoir signé par le représentant légal de l'opérateur économique candidat et m'habilitant à cet effet.

K - Signature du candidat individuel

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
	A	
	Le.....	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'opérateur économique qu'il représente.

² Acte d'engagement dans les procédures formalisées, ou tout autre document en faisant office dans le cadre des autres procédures.

³ Jusqu'au 31 décembre 2025, les candidats à l'attribution des marchés publics passés en application du CPMP sont dispensés de produire un extrait Kbis à l'appui de leur candidature.

Pour mémoire : ➔ en cas de fausse déclaration sur l'honneur, le délit de faux et usage de faux, réprimé par l'article 441-1 du code pénal, est constitué ;

➔ les cahiers des clauses administratives générales (CCAG), auxquels les marchés publics peuvent se référer, prévoient la résiliation du marché pour faute de titulaire lorsque « postérieurement à la signature du marché, les renseignements ou documents produits par le titulaire, à l'appui de sa candidature ou exigés préalablement à l'attribution du marché, s'avèrent inexacts ».